

Vendredi 23 avril de 15 heures à 18 heures :
matinée "jeux-goûter".

Dimanche 25 avril : repas dansant avec
l'orchestre "Retro" de nos amis AGOSTINI.

Le mardi 18 mai : Sortie en car FAYENCE
puis à MONS, visite guidée du village et

des environs. Situé à 840 mètre d'altitude,
cet authentique village médiéval offre
un panorama unique vers le littoral varois.
Repas dans un cadre champêtre.
Retour par CALLIAN.
Prix 170 Francs.
Inscriptions jusqu'au 10 mai au 94.72.24.27
ou au 94.72.20.33.

CHRONIQUE PROVENCALE

L'OOULIVIER

Si counouissiam l'istori de touto caouvo,
sariam rarament sousprès per ce que si
passo a nouste entourn. Quouro pensi que
lei Visigots, doou temps que s'eroun
establits sus noustre terros, avien fach
uno lei que punissié severament tout ome
que derrabavo un ooulivier, mi diou : "Siam
pas neissuts d'aier !" Quouro liegi qu'en
1054 leis avesques e lei prieous acampats
en council a Narbouno duveroun decretar,
per empachar aqueou derrabage, qu'ero un
crime contro Dieou e contro la Naturo,
mi diou si nouastei reires avien pas mai
de sens que naoutrei. Car si l'a un aoubre
que s'amerito lou respect, es ben l'oouli-
vier : es beou e generous. Li dien : l'aou-
bre de pas. Sarie per aquo-supremo irou-
nio ! que leis omes l'atacoun a coup de
destraou ? De tout ce que lei Fouceians
adugueroun en Prouvenço, l'ooulivier n'es
pas lou mens precious ; car, si l'ooulivo
es un bouan manjar, l'oli a de qualitats
nombrouses e soubeiranos. Cresi pas necite
de lei denoumbrar eici, a de Prouvençaous.
Lei meges (medecins) n'en counouissoun
tanben lei milos vertus garidouiros. Si
s'estimavo l'oli d'ooulivo a sa justo
valour, deourie pas n'aguer per toute.
Mai, vaqui :

Toutei lei gents croumpoun aquèou de grano :
Lou trovoun bouan, mai lei fague escupir...
coume dis Charloun Rieou doou Paradour
dins sa famouso cansoun "Ma Sesido". Pareis
qu'es perce qu'a uno epoco n'avié pas per
toutei, que si fague aqueleis olis de grano
senso sabour, venguts (ailas !) jusque
sus nouastei taoulos prouvençalos : n'ai
manjat dins uno oustalaria de Seloun !
L'a coume aquo de caouvos abouminablos.
Counouissi un establiment, a z'Ais, que
si li beou de vin de "sintesi" : un vin
que si faper la quimio senso un grum de
rasin. Estonas-vous, après, que l'ague
de criso !

Certo, l'a d'oli, coume aquèou que si tiro
dei noses-si n'en fa meme ame d'avelanos-
que soun pas de mepresar ; mai, an lou
defaut de rancir rapidement ; tout just
si passoun l'annado. Oou siegle XVIIen
si coumenço de faire d'oli d'uilletto.

L'uilletto es planto de la famillo dei
pavots, e si diguet alor que l'oli tirat
de sein granos ero narcotic. La Facultat
de medecino de Paris, cargado de l'analiser
per ordre reiaou, declaret, en 1717, que
poudié pas faire maou. Oou lume, benlèou ;
eis engranages dei maquinis si poou ; a
l'estoumac dei gents gaillards, lou
countrodrai pas.

Mai, l'oli d'ooulivo demouaro lou rei deis
olis per lei gaillards coume per lei
malaouts. Beves n'en uno bouano raiado
a jun, chasque matin, e s'arribas pas a
cent ans, es que vous sares leissar
escrachar per uno veituro.

(d'après M. JOUVEAU)

RESUME : L'olivier apporté en Provence
par les Phocéens a toujours été un arbre
respecté et protégé. L'huile d'olive a
des vertus médicinales que l'on ne trouve
pas dans les huiles de graines. En boire
le matin à jeun, vous permettra de devenir
centenaire !

R.JACOLOT-BENESTAN P.REVOL

SAINTE-ANASTASIE LA MECONNUE

En ce 22ème jour d'avril, il est bon de
remémorer la fête de SAINTE-ANASTASIE,
sur laquelle les protonotaires observent
de concert le silence prudent. Fille d'un
praticien de Byzance, sous le règne de
l'empereur Justinien, elle se voua à l'ére-
misme le plus complet. Son nom latinisé
est issu du grec anastasis, la résurrection.
Il est attesté dans les polyptiques
d'Irminion et de Wadalde et dans les
cartulaires d'abbayes telles que Moissac.
Il fut très en faveur à l'époque
carolingienne à cause de sa signification
mystique ; plusieurs testaments, au XIe
siècle, mentionnent cette sainte qui
demeurait un gage d'éternité dans l'au-
delà face au matérialisme d'une existence
mercantile.

En toponymie, son importance est grande
dans les pays d'oc ; ainsi trouve-t-on
des SAINTE-ANASTASIE, dans le CANTAL, dans
le GARD et naturellement dans le VAR :
SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE.

André COMPAN
(Texte communiqué par Mme VERNAY)

Sainte-Anastasie



BULLETIN MUNICIPAL

AVRIL 1993 N°45



LA GRANDE RUE : Aujourd'hui, Rue du Général de GAULLE.

LE MOT DU MAIRE

Par de précédents bulletins municipaux, vous avez été informés d'un
projet encore aléatoire, de construction à SAINTE-ANASTASIE, d'un ensemble
de remise en forme pour citoyens épuisés, stressés peut-être, mais
néanmoins très certainement non trop démunis.

Ce complexe d'une relative importance pourrait être construit au
"Gaou de Vie", sur une zone d'aménagement concertée, en partie propriété
de la Commune.

Déjà, les aspects positifs de cette proposition, qu'ils soient
économiques, fiscaux ou d'emploi, ont aisément emporté les décisions préli-
minaires d'un Conseil Municipal unanime, respectueux de ses engagements
et de ses responsabilités.

En effet, aurait-il été concevable de rejeter à priori, une telle
opportunité, somme toute assez exceptionnelle.

Pour autant, la Commune se réserve encore dans les nombreuses procé-
dures de concertation restant à parcourir la possibilité d'affirmer son
dernier choix le moment venu. D'ici là, et afin de subordonner à des
obligations précises l'aboutissement du projet, des étapes seront ména-
gées...

Enfin -comme cela a déjà été le cas en d'autres circonstances- nos
partenaires pourront compter, jusqu'à la dernière heure, sur notre volonté
sérieuse d'aboutir, et sans nul doute aussi, sur notre très ferme
détermination d'être garants des intérêts de la Commune.

Soyez assurés qu'il en sera fait ainsi.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26/03/1993

ETAIENT PRESENTS :
MM. MORIN. CUENOT. DEHAYE. LALANDEC. BROSSAUD.
REMY. ISTRIA. ABELLO. RAYNAUD. TOSELLO. CORBIER.
MMES BOCQUET. LAURENT.

DECLARATION PRELIMINAIRE DU MAIRE.

Le budget présenté au Conseil Municipal reflète, cette année encore, notre volonté de poursuivre vers l'achèvement un rétablissement budgétaire sans lequel aucune perspective sérieuse de développement n'est envisageable.

Globalement en augmentation de 5,7 %, sans majoration des taux d'imposition locale, ce budget primitif se caractérise par :

- une diminution sensible de la dette : moins 7,24 %.
- une forte augmentation de l'autofinancement de nos investissements qui passe de 650 000 F à 900 000 F, soit plus 38,57%.
- une passation progressive et annoncée en budgets annexes eau et assainissement.

Après avoir souligné le travail considérable accompli notamment par M. CUENOT, Premier Adjoint chargé de l'urbanisme et des travaux et M. DEHAYE, Deuxième Adjoint chargé des finances, le Maire, vu l'avis favorable émis le 18/03/1993 par la Commission des Finances, appelle le Conseil à délibérer.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....5 019 491
RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....5 019 491

DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....2 030 643
RECETTES D'INVESTISSEMENT.....2 030 643

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DE SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE APPROUVE LE 26/03/82.

Dans la perspective de la rentrée en vigueur le 01/01/94 de la circulaire imposant la création d'un budget annexe eau et assainissement (M 49), le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la conclusion apportée à l'avenant N°2 proposé par la S.E.E.R.C. concernant la modification de la facturation aux abonnés, mettant

ainsi fin à la confusion entre la surtaxe syndicale et la surtaxe Communale. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant N°2 au contrat approuvé le 26/03/82 avec la S.E.E.R.C.

FIXATION DES SURTAXES COMMUNALES EAU, ASSAINISSEMENT.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement doit être fixé chaque année avant le 1er avril. Il propose de fixer comme suit cette surtaxe pour 1993 :

- le m³ pour l'eau.....0,66
- le m³ pour l'assainissement.....2,11
- la prime fixe.....9,50

Adoption à l'unanimité de cette proposition. Cette délibération annule et remplace celle en date du 5 mars 1993.

BRANCHEMENT ANNEXE AU TOUT A L'EGOUT LES FERRAGES.

Dans le cadre de la réalisation par la Commune des V.R.D. de la future Mairie et du parking des Ferrages, le Conseil Municipal décide de proposer aux riverains de l'aire de stationnement -déjà raccordés au réseau d'assainissement- de bénéficier d'un branchement complémentaire.

Il sera demandé aux bénéficiaires de cette procédure, d'acquitter une participation symbolique au coût des travaux (donc au Trésor Public de 1000 F).

Cette procédure ne sera possible que pendant la réalisation des travaux d'enfouissement. Au-delà, le montant de la participation sera égal à celui dû pour tout nouveau raccordement.

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB DE BASKET

L'assemblée générale du club de basket-ball est toujours un instant sympathique et haut en couleur. Cette année, le Président Guy BRUZZONE avait encore bien fait les choses et était particulièrement en verve.

C'est en présence des membres de l'association et de plusieurs élus dont le Maire et le 2ème Adjoint, qu'après un rapport moral très combatif et applaudi, que le Président félicitait chacun, donnait lecture du palmarès et regrettait cependant l'absence à cette manifestation de nombreux parents.

M. BOURGEOIS, Trésorier de l'association, donnait ensuite lecture du compte-rendu financier et le soumettait au vote de l'assemblée générale.

Le Maire, dans une courte intervention, rappelait simplement la place exceptionnel-

le du club de basket dans la vie du village, son excellente gestion et félicitait très amicalement Guy BRUZZONE pour sa compétence, son dévouement... et sa longévité.

Enfin, après une traditionnelle remise des récompenses à tous les jeunes sportifs et à quelques dirigeants, le Président ainsi que son Bureau étaient reconduits à l'unanimité dans leur mandat. L'assemblée s'achevait ensuite par un amical et excellent vin d'honneur.

Clôture du championnat pour nos Poussins qui triomphent de SOLLIES-PONT sur un résultat sans appel de 30 à 20.

Poule finale pour les Benjamins qui battent SANARY 30 à 28 et LES ARCS 51 à 2.

Résultat plus que satisfaisant pour nos jeunes espoirs.



Un club dont le dynamisme n'est plus à prouver.

REUNION TRIMESTRIELLE DES "RANDONNEURS DE L'ISOLE"

Cette réunion a eu lieu le 2 avril dernier à la salle polyvalente de SAINTE-ANASTASIE. Outre le programme des marches pour le second trimestre 1993 (jours et heures des sorties, désignation des responsables de chaque sortie, etc...), plusieurs questions sont débattues, dont voici les plus importantes :

- journée nationale de la randonnée pédestre (le 20 juin) organisée principalement par le SIVOM du Pays Brignolais, la Commune de CARCES et la F.F.R.P.
- Bibliothèque et documentation.

- Sortie prévue pour assister à une ferrade.
- Logo du club (modification prévue).
- Cours de secourisme (prévus pour l'automne).

La réunion se termina, selon la tradition, par un moment amical qui rassembla tous les assistants autour de pizzas et de vins du pays.

ACHETE MAISON murs en pierre, près d'un village ou d'un hameau avec :

- terrain
 - vue dégagée
 - 3/4 chambres
- M. et Mme PERROT 91.53.71.29.

COUPLE AVEC ENFANTS CHERCHE A LOUER F3-F4 ou villa à SAINTE-ANASTASIE ou aux alentours. Tél.94.72.21.38.

INVITATION

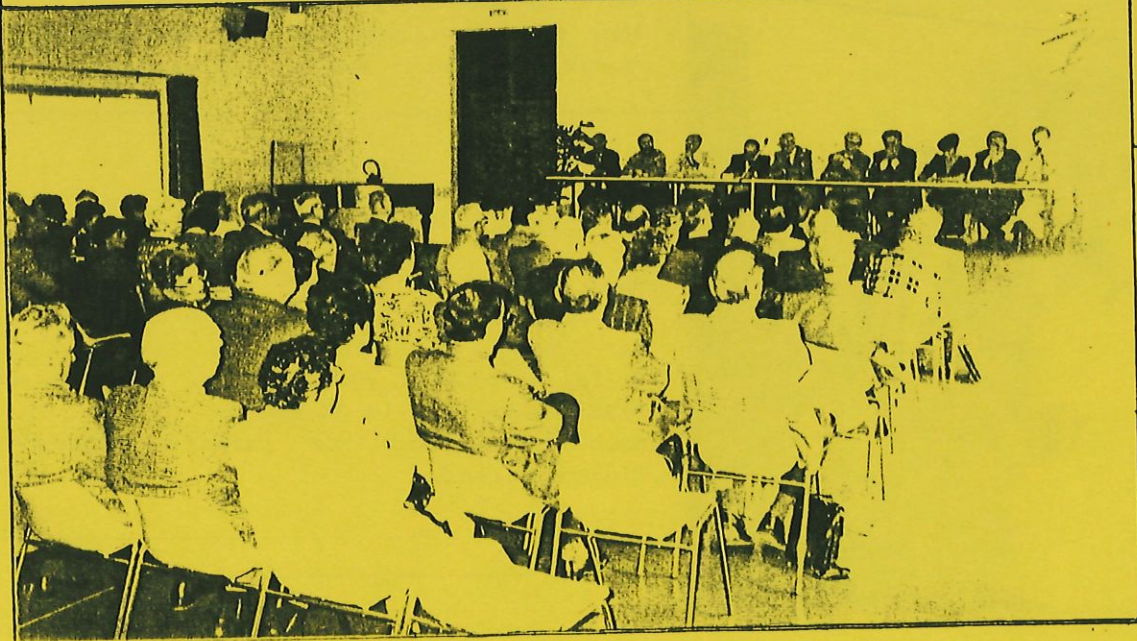
A l'occasion du mariage de Marie-Joëlle et François, Mme et M. LAURENT invitent tous leurs amis à participer à l'apéritif qui aura lieu le samedi 8 mai à 18 heures, à la salle polyvalente.

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Nous sommes heureux de vous informer de la création d'un comité local du Secours Populaire Français à SAINTE-ANASTASIE. Les représentants du bureau élu en assemblée générale le 5 avril 1993, sous la Présidence d'honneur de notre Maire M. Jean-Pierre MORIN, sont :
Mme Claude MAROUZE, Président (94.72.27.57)
Mme Jeanine MENDOZE, Secrétaire
Mme Carole LEDAY, Secrétaire Adjointe
Melle Aline ISTRIA, Trésorière
Mme Annie AGOSTINI, Trésorière Adjointe.

SAINTE-ANASTASIE : RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE EN ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale départementale de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique a eu lieu vendredi 16 avril à SAINTE-ANASTASIE, salle polyvalente.
A l'ordre du jour, figurait la préparation de la motion corporative à présenter au Congrès National. Le montant de la pension de réversion a été classée à l'unanimité "point prioritaire".
La discussion a également porté sur la défense du pouvoir d'achat dans la conjoncture présente.
L'Assemblée a procédé au renouvellement de la Commission exécutive départementale et la désignation des délégués au congrès national.



L'assemblée : plus de cent participants venus de l'ensemble du département.

POUR QUE L'ETE N'OUBLIE PERSONNE

Savez-vous qu'il existe chez nous, en FRANCE, des enfants qui n'ont jamais vu la mer caresser leurs petits pieds ? Des enfants qui ne connaissent la campagne qu'à travers un vieil arbre de quartier, dernier rescapé de l'asphalte ? Des enfants qui ne mangent pas toujours à leur faim, ignorant parfois la saveur d'un fruit d'été ?...
Enfin des enfants pour lesquels le mot VACANCES n'a aucune signification. Le Secours Populaire Français organise chaque année pour de nombreux jeunes défavorisés (6-12 ans) du NORD-PAS DE CALAIS un voyage vers le soleil de notre département varois. Ainsi ces bambins, reçus dans des familles d'accueil, goûtent-ils aux joies de vraies vacances, l'espace d'un été.
Afin de partager ce bonheur, ouvrons nos coeurs jamais insensibles face à la misère de notre temps. SAINTE-ANASTASIE doit s'enorgueillir de sa solidarité et en conséquence, nous recherchons d'urgence des bénévoles désireux d'inviter un enfant au sein de leur famille en juillet ou (et) août prochain. Merci de votre générosité. Contactez le comité local du S.P.F. au 94.72.20.00.

La Présidente
Claude MAROUZE

DIVERS

L'Association du personnel communal de la Mairie de TOULON organise le 9 mai prochain un grand rallye automobile promenade à travers le centre VAR.
L'arrivée de cette épreuve à caractère récréatif se déroulera à SAINTE-ANASTASIE et sera suivie d'un pique-nique au Pré de la Font.

ACQUISITION FONCIERE : TERRAIN CADASTRE SECTION D N°69 AU LIEUDIT LES HORTS.

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réalisation d'une école primaire au quartier des Horts, l'opportunité d'acquérir un terrain est offerte à la Commune.
Les propriétaires d'un terrain cadastré section D N°69 viennent de proposer à la Commune une transaction à l'amiable au prix de 200 000 F.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- l'acquisition de cette parcelle,
- sollicite l'octroi d'une subvention spécifique du Conseil Général,
- donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction.
Le plan de financement se présente de la façon suivante :
- montant du projet 200 000 F
- subvention espérée du Conseil Général.....
.....100 000 F
- subvention espérée du Conseil Régional....
.....50 000 F
- le reste en auto-financement.....
.....50 000 F

DEMANDE DE PRET FINANCE PAR LE CREDIT AGRI-COLE AVEC PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES D'INTERET PAR LE DEPARTEMENT.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de solliciter auprès du Conseil Général une participation financière aux charges d'intérêt versée par le département sur un prêt de 200 000 F contracté auprès du Crédit Agricole, afin de permettre à la Commune d'acquérir un terrain destiné à la future école primaire (emplacement réservé du P.O.S.).
Opération d'intérêt départemental au taux de 5 % pendant 15 ans.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l'autorise à solliciter un prêt bancaire du Crédit Agricole bonifié par le département,
- s'engage à voter chaque année les ressources nécessaires au paiement des annuités de l'emprunt sollicité :
- en fonctionnement à l'article 671
- en investissement à l'article 165.

L'INCENDIE VIENT DANS VOTRE DIRECTION

Fermez tout... sauf le portail!

PROJET DU GAOU DE VIE.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une nouvelle lettre de Mme TROUYET, représentant l'association "QUALITE DE VIE", "PRELUDE A L'AGE D'OR", en réponse à la motion votée par le Conseil Municipal le 5 mars 1993. Mme TROUYET propose la conclusion entre elle-même et la Mairie d'un bail emphytéotique pour les parcelles communales 681 et 683, sises au lieu-dit le Gaou de Vie, sur lesquelles sera édifié le centre de remise en forme, les autres constructions devant être construites sur les terrains jouxtant les parcelles ci-dessus désignées et de caractère privé.
Compte-tenu des considérants positifs exposés dans la motion votée le 5 mars, le Conseil Municipal mandate le Maire pour négocier avec Mme TROUYET la conclusion d'un bail emphytéotique prévoyant certaines clauses de résiliation de ce bail en cas de non-réalisation du projet dans les délais ou de non-aboutissement des procédures d'urbanisme et des conditions à déterminer d'un commun accord.

AFFAIRE POTET/MARTIN LES VAUX.

M. MARTIN, demeurant aux Vaux à SAINTE-ANASTASIE, vient d'informer la Commune de son intention de mettre en vente la parcelle B 426, quartier les Vaux, dont il est propriétaire depuis 1979.
Le précédent propriétaire de ce terrain était M. POTET Jacques. Ce dernier avait été verbalisé en 1978 pour une infraction à la législation sur le permis de construire, puis condamné à la démolition de la construction irrégulière édifiée et au paiement d'une astreinte.
M. MARTIN, non informé de cette procédure a été régulièrement imposé sur ce terrain et ce cabanon tant pour la taxe d'habitation que pour le foncier.
Après d'interminables procédures, le Tribunal de Commerce d'ANGERS vient de prononcer la clôture de la liquidation judiciaire de M. POTET pour insuffisance d'actif.
Cette décision impliquera à terme l'obligation par la Commune d'admettre en non valeur le montant actualisé de l'astreinte.
Quoi qu'il en soit, il apparaît évident que la démolition de la bâtisse ne sera jamais effectuée par voie de justice.
En conséquence et afin de ne pas pénaliser l'actuel propriétaire comme d'éventuels successeurs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, exprime son vœu de ne pas voir poursuivre cette affaire et de clore cette procédure.

- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les, si possible, de la maison (ne pas les mettre sur la voie publique).
- Fermez tous les volets.
- Prévoyez des lumières de remplacement car l'électricité risque d'être coupée ainsi que le téléphone.

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU DE LA REUNION COMMISSION COMMUNALE FEUX DE FORET

ETAIENTS PRESENTS: MM. MORIN, REMY, ISTRIA, BROSSAUD, HERNANDEZ, SCLAFANI, COGOTTI, GRISOLLE, BRUSCA, SAUZEDE, M. et Mme JOVYS.

Ce mercredi 14 avril, le Bureau de la commission s'est réuni à la Mairie de SAINTE-ANASTASIE. Présidées par le Maire, ces réunions périodiques, informelles ont pour objet de débattre très librement des orientations et du travail de la commission. Elles permettent par ailleurs de coordonner les actions de différents services dans le domaine de la prévention et dans celui de la première intervention.

M. Lucien REMY, Président de la commission, rappelait le travail du groupe et indiquait la décision de répartir ses membres en deux catégories : permanents et occasionnels. M. REMY faisait ensuite part de la situation matérielle de la commission qui depuis un an était confiée à M. Bernard SCLAFANI. Après que M. SCLAFANI ait exprimé le souhait de voir acquérir quelques petits matériels d'équipement, le débat sur ce point était clos.

M. HERNANDEZ demandait que soient précisées les conditions de mise à disposition et d'usage du matériel radio durant les périodes à hauts risques, dites "rouges".

Le Maire rappelait que le dispositif radio communal pouvait naturellement trouver des prolongements sécuritaires, notamment dans le domaine de la lutte contre l'incendie.

Comme cela avait été arrêté en 1992, le coordinateur de la commission pourra disposer à l'occasion de ces brèves périodes d'alerte du poste émetteur-récepteur N°6. Cet appareil délivré par le Garde Municipal sera redéposé en Mairie à l'issue de l'alerte.

M. et Mme JOVYS demandent que soit précisé le système de guidage des Sapeurs Pompiers en cas de sinistre.

Réponse du Maire : la nouvelle cartographie numérique mise en place par le département doit être systématiquement utilisée. Sa précision et sa facilité de lecture en font un document suffisant à la résolution de la plupart des problèmes de guidage.

M. SCLAFANI propose que soit organisé un exercice d'alerte. Il est convenu d'y procéder le lundi 3 mai. Cet exercice sera déclenché à l'initiative du Président de la Commission.

Pour clore cette réunion, le Maire rappelle les règles d'intervention du groupe dans le cadre de sa mission :

- les pompiers sont dans tous les cas immédiatement prévenus de la détection d'un incendie (18).
- le véhicule d'intervention intervient immédiatement sur tous départs de feux en zone périurbaine. Il est hors de question qu'il s'engage en forêt.
- Pendant les heures ouvrables, le personnel municipal est chargé de ces interventions. En dehors de ces heures, un responsable assure une permanence par roulement (6 conducteurs : élus, employés municipaux, un pompier professionnel).
- L'alerte générale (sirène) n'est déclenchée que sur décision motivée d'un responsable.



La réunion du
Comité Communal des
Feux de Forêt :
une importante
responsabilité.

SPECTACLES A SAINTE-ANASTASIE

CONCERT : le 24 avril à 20 heures 30, salle polyvalente.

Au programme :

MOZART, CHOPIN, DVORAK, VIVALDI, BACH, BEETHOVEN et BIZET.

CINEMA : lundi 3 mai à 20 heures 30 : "LES NUITS FAUVES" de Cyril COLLARD.

Film tout dernièrement récompensé par plusieurs CESARS.

RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES

DU 1er ET 2ème TOUR DE SCRUTIN

1er TOUR :

Inscrits 944
Votants 615
Exprimés 588

Nombre de voix obtenues par chaque candidat

JANETTI 52
LESIEUR 126
GUIGOU 77
DAUVERGNE 53
FALCO 256

KLEIN 0
BASTIDE 2
COUDERT 22

2ème TOUR :

Inscrits 944
Votants 602
Exprimés 506
Blancs ou Nuls à 96

Nombre de voix obtenues par chaque candidat

FALCO 349
LESIEUR 157

LA VIE AU VILLAGE

MARIAGE

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Monsieur Stéphane HERNANDEZ et de Mademoiselle Béatrice PES. Nos félicitations aux parents et tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

NAISSANCES

Nous avons le plaisir de vous annoncer :
- la naissance de Charlène LECLERE, née le 20 mars,
- la naissance de Mélanie, fils de Eddy PARMENTIER, née le 31 mars.
Nous présentons aux parents toutes nos félicitations.



C'est devenu un lieu commun que d'évoquer une fois de plus le comportement regrettable de quelques-uns de nos concitoyens, rares fort heureusement.

Ainsi, à diverses reprises avons-nous demandé que les ordures ménagères soient déposées dans les containers, enfermées dans des sacs en plastique.

Mesure, au demeurant, simple à comprendre et à respecter.

Mais des irréductibles persistent à vider soit leur poubelle, soit leur sac en plastique (?) directement dans les containers. De ce fait, ceux-ci doivent être décrassés et désinfectés à tour de rôle. Ce travail ne devrait être qu'occasionnel si chacun respectait les recommandations rappelées ci-dessus.

Le temps passé à nettoyer la saleté des autres a un coût qui commence à chiffrer.

D'autre part, puisque la nature des monstres a été plus d'une fois définie, pourquoi donc continuer à déposer autour des containers toutes sortes d'objets hétéroclites dont on ne supporte plus la vue chez soi mais que l'on offre au regard des autres! En somme, la propreté chez soi, la saleté chez les autres !

Est-il normal que les Agents Municipaux passent des journées à ramasser des "monstres" -donc des objets volumineux par essence- mais aussi et surtout caisses de bouteilles de pastis (vides), chaises démantibulées, morceaux de bois, postes de télévision, ustensiles divers...

Les journées consacrées à jouer les videurs de cave représentent un coût qui commence à chiffrer.

N'est-il pas plus facile également de déposer quelque part, loin de chez soi, des coupes de végétaux issues de la taille de son jardin ou du débroussaillage !...

Il revient alors à l'équipe municipale d'y mettre le feu et de surveiller la combustion, en cette période !

Il eût été facile de désigner avec précision les lieux de ces pratiques, voire de citer des noms. Nous ne le ferons pas et ne le ferons jamais !

Nous voudrions que ces personnes prennent conscience qu'en imposant des travaux dérisoires (qui exigent beaucoup de temps) ils nous détournent du nécessaire, de l'indispensable et imposeront tôt ou tard des charges financières supplémentaires à la collectivité.

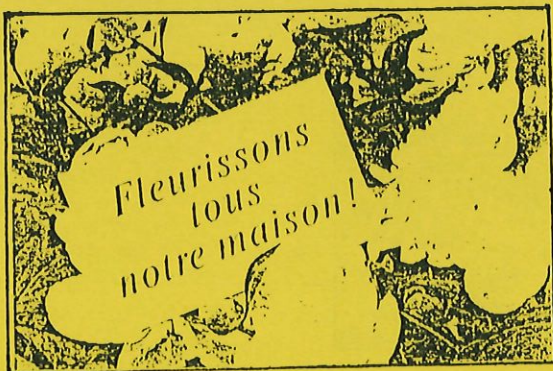
C'est un choix à faire au nom du bon sens.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE
DES SPORTS ET DES LOISIRS

La dernière réunion de la saison s'est tenue ce vendredi 15 avril à la salle polyvalente.

Participaient à la réunion : le Maire, MMes LAURENT et MORIN, MM. DEHAYE, ISTRIA, GUIGNIER, FADDA, DEVOS, BRUZZONE, GONNET, MARQUES et SCLAFANI.

Peu de questions importantes étaient à l'ordre du jour, si ce n'est la préparation des festivités de la ST-JUST et quelques points mineurs concernant la vie des clubs. A l'issue de cette brève séance, qui comme toujours fera l'objet d'un compte-rendu plus détaillé adressé aux Présidents, une discussion plus informelle mais tout aussi cordiale prolongeait quelques temps encore les débats.



QUE D'EAU !

Lors de son passage annuel, le géomètre du service du cadastre avait constaté l'an dernier que de nombreuses piscines avaient été construites sans dépôt de déclarations de travaux ou que ces déclarations n'avaient pas été transmises aux Services des Impôts Fonciers.

La régularisation administrative de ces 39 piscines fait ressortir un chiffre étonnant : 1423 m² !

Si l'on ajoute à ce nombre les piscines "régulières", notre village peu s'enorgueillir d'avoir un plan d'eau supérieur à celui du lac de BESSE !

SECOURISME

Le Corps des Sapeurs Pompiers de BRIGNOLES accepterait d'organiser à SAINTE-ANASTASIE, à l'automne prochain, un stage de secourisme.

Avant de donner suite à cette opportunité, nous souhaiterions connaître le nombre de personnes intéressées. Pour ce faire, les candidats sont invités à s'inscrire à la Mairie, ou auprès de leurs dirigeants associatifs (randonneurs, cigales ...).

Que l'on nous pardonne ce manque évident d'originalité, mais une fois de plus nous devons parler "toutous".

S'il peut arriver qu'un chien s'échappe de temps à autre du domicile de ses maîtres, cette fugue ne peut être considérée comme telle que si elle reste occasionnelle.

De nombreuses plaintes parviennent cependant régulièrement à la Mairie ; il leur est toujours donné la meilleure suite possible :

- soit l'animal est connu et le fait est signalé à son propriétaire qui souvent récupère sans tarder l'animal.

- s'il y a nuisance ou risque de préjudice

l'infraction est verbalisée par le Garde Municipal (PV : 75 F).

- si l'animal n'est pas identifiable mais capturable, il est dirigé vers le refuge agréé de FLASSANS.

Dans bien des cas hélas, aucune action légale n'est envisageable, puisqu'il n'est ni possible d'identifier le maître, ni l'animal.

Enfin, pour les troubles de voisinage liés en particulier à ces divagations, la réparation des dommages est toujours subordonnée à l'action judiciaire.

En fait, la seule action véritablement efficace réside dans l'éducation et la bonne volonté de chacun.

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 25 avril.....Dr HYBRAM (94.28.33.17)
Les 1 et 2 mai....Dr ASPE (94.48.85.20)
Les 8 et 9 mai....Dr AZUELOS (94.78.32.67)
Le 16 mai.....Dr CHRESTIAN (94.69.78.75)
Le 20 mai.....Dr BARIBAUD (94.69.72.83)
Le 23 mai.....Dr PONSON (94.28.32.89)
Les 30 et 31 mai..Dr AURENS (94.72.26.07)

ASSISTANTE SOCIALE

Melle STIVALA, Assistante Sociale sera présente à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis N° donné par répondeur.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
DU 15 MARS AU 15 AVRIL

- débroussaillage et désherbage -brûlage.



Brûlage de tailles de végétaux abandonnés au Brégidou.



Le chantier à l'arrière de la future Mairie.



Un inextricable écheveau de fers à béton fait de la démolition des cuves à vin un travail long et pénible.

- Containers : achèvement du programme 1992 de construction d'entourages de containers.

Nettoyage sous jet à haute pression et

- Nids de poules : les pluies ayant entraîné des dommages importants, les réparations urgentes sont faites en béton, notamment les bords des chemins qui subissent les premières dégradations de chaussée.

Les nids de poules proprement dits seront ensuite traités en enrobé et à la pilonneuse.

- Mise en place d'un complément de signalisation et de panneaux d'avertissement.

- Toiletage de la Place de la Gare, à l'arrivée de la belle saison.



La réparation des bords dégradés des chemins, préalable au rebouchage des nids de poules.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE, Place de l'Eglise, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 4 mai 1993.

JEUX OLYMPIQUES SCOLAIRES



Quel style à cet âge !

Une olympiade est la période de 4 ans qui sépare deux jeux olympiques. Mais à SAINTE-ANASTASIE, on bouscule la tradition imposée par les mots puisque nos J.O. ont lieu annuellement. Il est vrai que nos jeunes n'auraient guère l'occasion d'en connaître plus de deux durant leur scolarité au village s'ils devaient attendre 4 ans entre deux J.O. A quand, une piste de "Bob-sleigh" à SAINTE-ANASTASIE, avec refroidissement artificiel à l'ammoniac. Avec l'aide de l'Etat, de la Région, du Département, de la Commune et de vos poches, la chose serait peut-être réalisable !



La ruée sauvage.

Il nous vient tout droit du Far-West.



Pan ! Droit au but !